



CC des Aspres (Siren : 246600449)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Thuir
Arrondissement	Céret
Département	Pyrénées-Orientales
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	24/12/1997
Date d'effet	31/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. René OLIVE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Allée Hector Capdellayre - Immeuble Christian Bourquin -2ième étage -
Numéro et libellé dans la voie	BP 11
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	66301 THUIR
Téléphone	04 68 53 21 87
Fax	04 68 84 67 78
Courriel	contact@pyreneesroussillon.com
Site internet	www.cc-les-aspres.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	21 349
Densité moyenne	91,37

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
66	Banyuls-dels-Aspres (216600155)	1 275
66	Brouilla (216600262)	1 373
66	Caixas (216600296)	148
66	Calmeilles (216600320)	60
66	Camélas (216600338)	461
66	Castelnou (216600445)	336
66	Fourques (216600841)	1 290
66	Llauro (216600999)	318
66	Montauriol (216601120)	242
66	Oms (216601260)	335
66	Passa (216601344)	770
66	Sainte-Colombe-de-la-Commanderie (216601708)	153
66	Saint-Jean-Lasseille (216601773)	1 567
66	Terrats (216602078)	658
66	Thuir (216602102)	7 683
66	Tordères (216602110)	164
66	Tresserre (216602144)	1 078
66	Trouillas (216602177)	2 051
66	Villemolaque (216602268)	1 387

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Service public d'eau potable : production et distribution de l'eau. Aménagement et gestion des réseaux collectifs et des équipements de collecte et de distribution de l'eau (forages, station de surpression et de relevage)</i>
- Assainissement collectif <i>Service public d'assainissement collectif : Collecte et traitement des eaux usées</i>
- Assainissement non collectif <i>- Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : contrôle des dispositifs d'assainissement à partir des documents communaux approuvés. Adhésion au SPANC 66</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement, items 1,2,5,8.</i>

- Autres actions environnementales

Elaboration du schéma communautaire de la randonnée pédestre

Sanitaires et social

- Action sociale

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

~~défini~~ **Plan de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités péri-scolaires

restauration scolaire primaire et maternelle

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

? Au 1er janvier 2015, est créé et déclaré d'intérêt communautaire le service commun « Autorisations du droit des sols » portant sur : Actes instruits : permis de construire permis d'aménager certificats d'urbanisme article L 410-1b du code de l'urbanisme déclarations préalables générant de la surface de plancher, concernant des lotissements, des autres divisions foncières et terrains de camping, concernant aussi les gens du voyage permis de démolir En matière de contrôle, sont transférées les opérations de contrôle de conformité des travaux suivants : recolement des dossiers dont elle a assuré l'instruction, dans les cas suivants : pour tous les dossiers où le recolement est obligatoire (R 462-7) pour certains dossiers présentant notamment des prescriptions en matière de risques.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

Autres

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Mise à disposition de terrains pour l'implantation de casernes de gendarmerie et de centre de secours. Fourrière animale et automobile sur le territoire communautaire. Mise en place, développement, gestion et coordination d'un Système d'Information Géographique (SIG). Adhésion et participation au Pays « Pyrénées- Méditerranée. » Assistance Technique et Aide Financière aux Associations organisant des manifestations s'inscrivant dans l'une des compétences exercées par la communauté et susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble de la population de la communauté « La Communauté de communes des Aspres, dans le cadre de ses compétences facultatives, est autorisée à intervenir pour assurer des prestations de services à l'extérieur de son territoire. Ces interventions prennent la forme de conventions soumises à l'approbation du conseil communautaire qui définissent la nature des prestations assurées par la communauté de communes et leur bénéficiaire». Grand cycle de l'eau hors GEMAPI: - animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou

dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12° de l'article L.211-7 I du code de l'environnement) - Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations et crues torrentielles, dans le cadre de démarches de gestion concertée (du type Stratégie Locale du Risque d'Inondation, PAPI)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
66	SM de gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC 66) (200005353)	SM fermé	401 342
66	SM pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon (200015840)	SM ouvert	557 313
66	SM des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet Saint Nazaire (200044147)	SM fermé	221 731
66	SM de la Tet - Bassin versant (200087286)	SM fermé	381 455
66	SM de gestion et d'aménagement Tech-Albères (200078269)	SM fermé	88 164
66	SM départemental de transport, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets assimilés (SYDETOM) (256601501)	SM fermé	483 634
66	UDSIS (256600875)	SM ouvert	199 475
66	SM SCOT plaine du Roussillon (256601816)	SM fermé	335 952

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)